

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 13 dont 3 suppléants

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 09 décembre 2025, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Guillaume ROUARD, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Dominique AARNINK GEMINEL, Régis AUBRY, Sébastien JADOU, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN, Jean-Christophe PATON

Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

8.9 Subvention des projets déducation artistique et culturelle de l'année scolaire 2025-2026

Monsieur Antoni GRIGGIO, Vice-Président en charge de la Culture, expose ce qui suit :

"Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle a été renouvelé en 2025 pour une durée de 4 ans. Par son rôle de coordinateur, le PETR centralise les subventions attribuées aux projets fédérateurs du territoire par la DRAC et le Conseil Départemental.

La procédure de travail définie durant la première année reste en vigueur et positionne la collectivité comme référent unique des crédits attribués.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le PETR assure le suivi financier des projets fédérateurs initiés dans les écoles des 1er et 2nd degrés et en direction des structures du hors temps scolaire. La programmation, validée en Comité de Pilotage le 16 octobre 2025, fait état de 53 projets soutenus ainsi qu'une résidence de territoire pour un montant global, hors ingénierie, de 299 757,00 €.

Ainsi, pour déployer cette programmation, le territoire sollicite une aide de 70 800 € auprès de la DRAC et de 44 363 € auprès du Département de la Meuse. Le report d'une subvention DRAC non consommée en 2025 est également provisionnée à hauteur de 140 €. Il est précisé que la subvention sollicitée auprès de la DRAC intègre le rattachement de l'école de Troyon au périmètre du CTEAC du PETR, au titre du RPI Ambly, Génicourt, Troyon dont le siège social est situé à Génicourt. Les partenaires proposent que cela soit inscrit durablement dans le dispositif.

De plus, les aides à l'ingénierie se répartissent ainsi : 18 000 € attribués par la DRAC et 14 988 € sollicités auprès du Département.

Cette nouvelle programmation connaît une évolution administrative majeure avec la désignation d'un maître d'ouvrage unique par opération. Les financements collectés sont redistribués vers les porteurs financiers identifiés pour chacun des projets fédérateurs (acteurs culturels, structures bénéficiaires, ou EPCI) par le biais d'une convention unique. Dans le cas où l'EPCI n'est pas désigné maître d'ouvrage, il peut rejoindre cette convention pour l'attribution de sa participation au projet.

Les montants octroyés en Comité de Pilotage se répartissent ainsi :

- Pour les projets du 1^{er} degré et hors temps scolaire

Porteur financier	Projets fédérateurs	Territoires concernés	Montant subvention CTEAC
Vu d'un œuf	Les émotions ça a du bon, A la conquête de nouveaux espaces	CC Pays de Stenay - Val Dunois, CC Argonne - Meuse	6 244,60 €
Pôle danse des Ardennes	Semaine de la Danse	CC Pays de Stenay - Val Dunois	2 165,00 €

Vent des Forêts	Des livres et des jeux, De la grande à la petite histoire	CC Pays de Stenay - Val Dunois	
CC Pays de Stenay - Val Dunois	Jeunes en Scènes	CC Pays de Stenay - Val Dunois	2 896,00 €
GIDACT	De Vous à Nous 1, De Vous à Nous 2, De Vous à Nous 3, Ma M(e)use 1, Ma M(e)use 2	CC Damvillers - Spincourt	6 991,00 €
Contre-Courant MJC	Nos comptines ont du flow, Accueil ados Etain, Accueil ados Verdun, Semeurs sonores, Musique verte	CC Pays d'Etain, CAGV, CC Argonne - Meuse	10 622,00 €
CAGV Service culture (Musée de la Princerie et Label Pays d'art et d'histoire)	La classe l'œuvre / Scène de banquet 1, La classe l'œuvre / Scène de banquet 2, La classe l'œuvre / Scène de banquet 3, A la découverte de l'Art déco	CAGV	6 898,52 €
Héruditatem	Verdun-Reims : histoire(s) de villes	CAGV	3 678,75 €
Transversales	Porter la voix de la planète, Les Abîmés, EPA Le Colibri, Ourk	CAGV, CC Territoire de Fresnes-en-Woëvre	5 533,02 €
Centre social Kergomard	Bulles de quartier	CAGV	3 111,00 €
Mission locale du nord meusien	Trace ta place	CAGV	2 961,00 €
CC Argonne-Meuse	Ma forêt d'Argonne 1, Ma forêt d'Argonne 2, Ma forêt d'Argonne 3, Ma forêt d'Argonne 4, Ma forêt d'Argonne 5	CC Argonne - Meuse	10 923,08 €
Semeurs d'Art	Inspiration nature 1, Inspiration nature 2, Inspiration nature 3, Le Chapoto	CC Val de Meuse - Voie Sacrée, CC Territoire de Fresnes-en-Woëvre	4 682,00 €
CC Val de Meuse - Voie Sacrée (Service culture)	Parcours façade : vive les couleurs	CC Val de Meuse - Voie Sacrée	3 349,00 €
Scènes et Territoires	Des formes et des lieux 1, Des formes et des lieux 2	CC Val de Meuse - Voie Sacrée	6 329,30 €
		TOTAL	82 163,12€

Les aides départementales attribuées pour les projets du second degré seront directement reversées aux établissements. Le Comité de Pilotage a établi en amont un récapitulatif pour chacun des projets dont la répartition est la suivante :

- Pour les projets du second degré

Etablissement	Montant attribué
Collège Alfred Kastler, Stenay	4 548,22 €
Collège Jean d'Allamont, Montmédy	300,00 €
Collège Jules Bastien Lepage, Damvillers	693,00 €
Collège Louise Michel, Etain	1 226,00 €
Collège Buvignier, Verdun	3 042,00 €
Collège de l'Argonne, Clermont en Argonne	574,65 €
Collège Louis Pergaud, Fresnes en Woëvre	3 330,75 €
TOTAL	13 714,62 €

Il est précisé que tous ces montants représentent un maximum à atteindre qu'il conviendra de justifier pour chacun des projets sur présentation des bilans. Le solde sera versé au prorata des réalisations effectives.

En complément de ces projets fédérateurs, le PETR poursuit le pilotage d'une résidence de territoire annuelle autour de la thématique de l'eau et du fleuve Meuse.

Cette année, l'artiste ou le collectif d'artistes qui sera retenu sur appel à projet interviendra sur les EPCI du Pays d'Etain et Damvillers – Spincourt durant 8 semaines. Le PETR assurera la maîtrise d'ouvrage complète de l'action et compilera l'ensemble des soutiens financiers des EPCIet des partenaires engagés dans le projet.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Interventions artistiques	15 000 €	PETR	3 475 €
Fournitures	8 000 €	DRAC	15 000 €
Frais des artistes	1 500 €	CD 55	4 425 €
Transport des participants	1 500 €	CCPE	3 300 €
Frais d'organisation	1 500 €	CCDS	3 300 €
Restitution	2 000 €		
TOTAL	29 500 €	TOTAL	29 500 €

Pour finaliser la programmation EAC de cette année scolaire 2025-2026, sur le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique par projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- acter l'intégration de l'école de Troyon dans le périmètre du CTEAC,
- confirmer le PETR comme maître d'ouvrage unique de la résidence de territoire,
- valider les plans de financement ci-dessus,

- autoriser le Président à solliciter le versement au PETR des différents financements possibles pour ces opérations,
- autoriser le Président à procéder au reversement des crédits conformément aux plans de financement sus présentés et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

ACTE l'intégration de l'école de Troyon dans le périmètre du CTEAC,

CONFIRME le PETR comme maître d'ouvrage unique de la résidence de territoire,

VALIDE les plans de financement ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter le versement au PETR des différents financements possibles pour ces opérations,

AUTORISE le Président à procéder au reversement des crédits conformément aux plans de financement sus présentés et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET

